



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note 2012/2

**11^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention
sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)
"Les zones humides, le tourisme et les loisirs"
Bucarest, Roumanie, 6 au 13 juillet 2012**

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de... et a l'honneur de se référer à ce qui suit :

Le Secrétariat Ramsar a le plaisir d'annoncer l'ouverture des préinscriptions à la 11^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention, qui aura lieu du 6 au 13 juillet 2012 au Palais du Parlement à Bucarest, Roumanie. L'accès à la préinscription ainsi que d'autres informations sont disponibles sur le site internet de la Convention : http://www.ramsar.org/cop11_f/

Le mot de passe requis pour s'inscrire est « pelicanus ».

Veuillez prendre note que la 44^e réunion du Comité permanent (SC44) aura lieu le 4 juillet, les réunions régionales les 5 et 6 juillet, et la cérémonie d'ouverture de la COP11 l'après-midi du 6 juillet.

En ce qui concerne la composition des délégations des Parties contractantes à la COP11 de Ramsar, le Secrétariat invite respectueusement les Parties à former leur délégation et à compléter les formalités de préinscription dès que possible et, lorsqu'un visa pour entrer en Roumanie ou un visa de transit est requis, d'ici au 31 mai dernier délai. Les parties contractantes sont priées de désigner un Chef de délégation, ainsi que tout autre membre de la délégation.

Toute Partie contractante qui compte demander un soutien financier pour un délégué ou plusieurs est instamment priée de préinscrire sa délégation **d'ici au 15 mai dernier délai**. Aucune demande de soutien financier ne sera acceptée après cette date butoir.

Pouvoirs: Le Secrétariat attire l'attention des Parties contractantes sur l'importance d'apporter les originaux des pouvoirs à la Conférence, et de les présenter lors de l'enregistrement. Des précisions sur les pouvoirs figurent dans le Règlement intérieur de la Conférence des Parties (COP11 DOC.2), qui sera disponible d'ici au 5 avril.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes, et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de... l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 15 mars 2012

